

Non au plus gros méthaniseur de France à Pommerieux !



L'unité de méthanisation Géotexia à St Gilles du Mené, une des composantes du projet de territoire local (22).

"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé."

(Article 1 de la charte de l'environnement)

ADTEC
Association de Défense du Territoire Craonnais

Adresse : La Touche Éperon – 53 400 POMMERIEUX
Président : JULIEN Patrice, La Touche Éperon – 53 400 POMMERIEUX
E-mail : assadtec@gmail.com
Site : <http://methane.jimdo.com/>

SOMMAIRE

A – HISTORIQUE

B – ARGUMENTAIRE

1 – Un film documentaire de 52 min : "La fausse promesse d'une énergie propre"

2 – « L'utilisation des cultures vivrières pour fabriquer des agrocarburants est un scandale ! » (Jean Ziegler)

3 – Les rapports de l'INERIS

4 – Le rapport sur les freins à la méthanisation

5 – Le colloque sur la méthanisation à Rennes

6 – Le trafic routier

7 – Quelques exemples d'unité de méthanisation

C – L'ADTEC, force de proposition

D – CONCLUSION

A - HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Le 5 juillet dernier, la presse annonçait officiellement la naissance d'un projet de méthanisation sur Pommerieux. Le 21 juillet, 2 ou 3 personnes ayant eu vent d'informations un peu plus précises décidaient de les partager en réunissant tout le voisinage de la Rivière, lieu pressenti pour matérialiser ce projet.

Ainsi, 21 personnes, la plupart ne se connaissant pas, se retrouvaient à la Touche Éperon. Personne n'avait vraiment une idée précise de l'issue d'un tel rassemblement. Pourtant, 2 heures plus tard, un président (Patrice JULIEN), 3 vice-présidents (Philippe LEFEVRE, Emmanuel DOISNEAU et Frédérique MARCINIAK), une secrétaire, une secrétaire adjointe (Pascale JULIEN et Françoise VALLÉE) et une trésorière (Sylvia CROISSANT) étaient élus à l'unanimité pour former un bureau : ainsi est née l'ADTEC ou Association de Défense du Territoire Craonnais...

Nous n'avons pas du tout apprécié d'être pris pour quantité négligeable dans ce projet qui peut perturber voire polluer quotidiennement notre vie et sans qu'aucun préjudice quel qu'il soit ne nous soit reconnu aux yeux de l'administration de notre pays.

Cependant, notre salut ne résidant pas dans nos lamentations, il fallait voir plus loin. Pour comprendre.

Chacun a alors mené son enquête, selon ses moyens, ses disponibilités, ses relations ou ses compétences. Nous avons ainsi récupéré une quantité impressionnante de documents en lien avec la méthanisation.

Quoi de mieux qu'un diaporama pour concentrer et synthétiser nos découvertes ?!

Depuis la création de notre association, nous avons rassemblé 200 adhérents (50 de Pommerieux) et de nombreux sympathisants, obtenu 800 signataires à notre pétition (414 en ligne et 388 recueillis par les membres du bureau de l'ADTEC).

Nous avons mené un certain nombre d'actions :

- Rencontre avec la Fédération Environnement 53 (vendredi 27 septembre 2013 à la Garenne avec Roger GODEFROY et Albert BADIER)
- Rencontre des porteurs du projet à notre initiative (lundi 30 septembre 2013, à Pommerieux)
- Organisation d'une conférence de presse (mardi 1^{er} octobre 2013 à la Touche Éperon, (OF, le HA, l'Avenir Agricole). Sweet FM et Radio Oxygène nous ont contactés et nous ont accordé des interviews.
- Opération affichage (vendredi 4 octobre 2013, montage d'affiches sur bâche et bottes de paille en campagne).
- Distribution de 5 000 tracts sur Pommerieux, Chérancé, Bouchamps-lès-Craon et sur la foire de Craon (samedi 5 et dimanche 6 octobre 2013).
- Rencontre avec le conseil municipal de Pommerieux, toujours à notre initiative (mercredi 9 octobre 2013, salle du conseil municipal à Pommerieux).
- Participation à la réunion publique d'Oudon-Biogaz (jeudi 10 octobre 2013, salle du Mûrier à Craon)
- Organisation d'une réunion publique à Pommerieux, à laquelle ont assisté environ 400 personnes (vendredi 17 octobre 2013, salle des loisirs à Pommerieux).
- Visite de l'unité de méthanisation de Géotexia à St Gilles du Mené (22) (invitation par France-Biogaz, mardi 29 octobre 2013)
- Participation à la réunion publique de France-Biogaz Valorisation (mardi 29 octobre 2013, salle du Mûrier à Craon)
- Rencontre avec la sous-préfète de Château-Gontier (jeudi 31 octobre 2013, à la sous-préfecture de Château-Gontier)

En tant que riverains nous avons une très forte inquiétude quant à la dévaluation de notre patrimoine foncier. Un professionnel de l'immobilier à Craon nous apprenait dernièrement qu'il n'a plus aucune demande de visites de maisons dans notre secteur.

Les riverains agriculteurs voient leur situation professionnelle en péril, comme le prouve une lettre d'un vétérinaire reçue par l'un d'eux. Vont-ils devoir cesser leur activité et se retrouver sans revenu?... Pour les mêmes raisons, on voit mal comment l'entraîneur de chevaux, si proche de l'unité de méthanisation et malgré tout l'investissement effectué depuis plus de 10 ans pourrait poursuivre son travail, les chevaux de course étant très fragiles.

« L'implantation de l'usine va-t-elle dévaloriser les biens immobiliers ? »

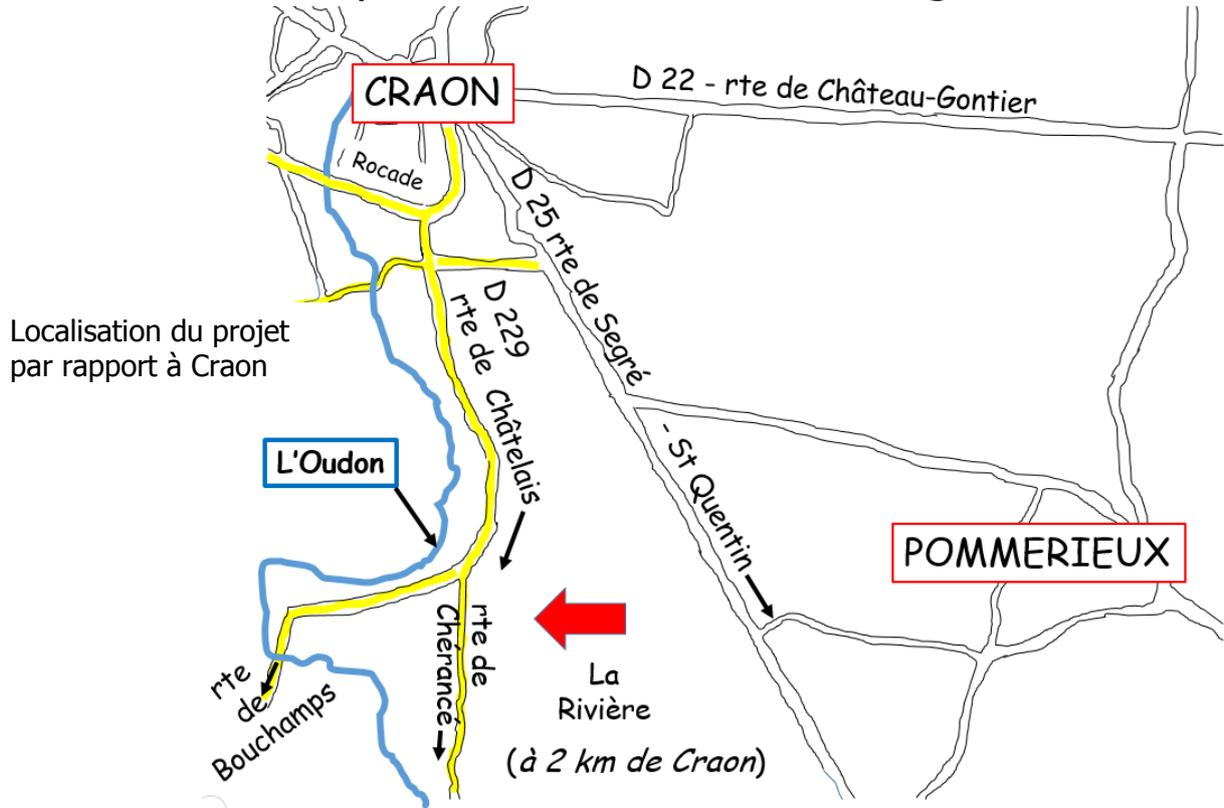
« Il est difficile d'anticiper les évolutions de l'immobilier dues à l'implantation d'une telle activité, reconnaissent les intervenants. Mais il existe souvent une dynamique positive créée par la vitalité économique d'un tel projet sur un territoire. La dépréciation de la valeur immobilière se pose lorsqu'il y a des problèmes sur l'unité et que la gestion ne permet pas d'apporter des solutions. »

OF du samedi 2 novembre 2013, P. DOUILLARD d'Impact Environnement qui travaille pour Oudon-Biogaz nous donne une réponse pour le moins pitoyable...

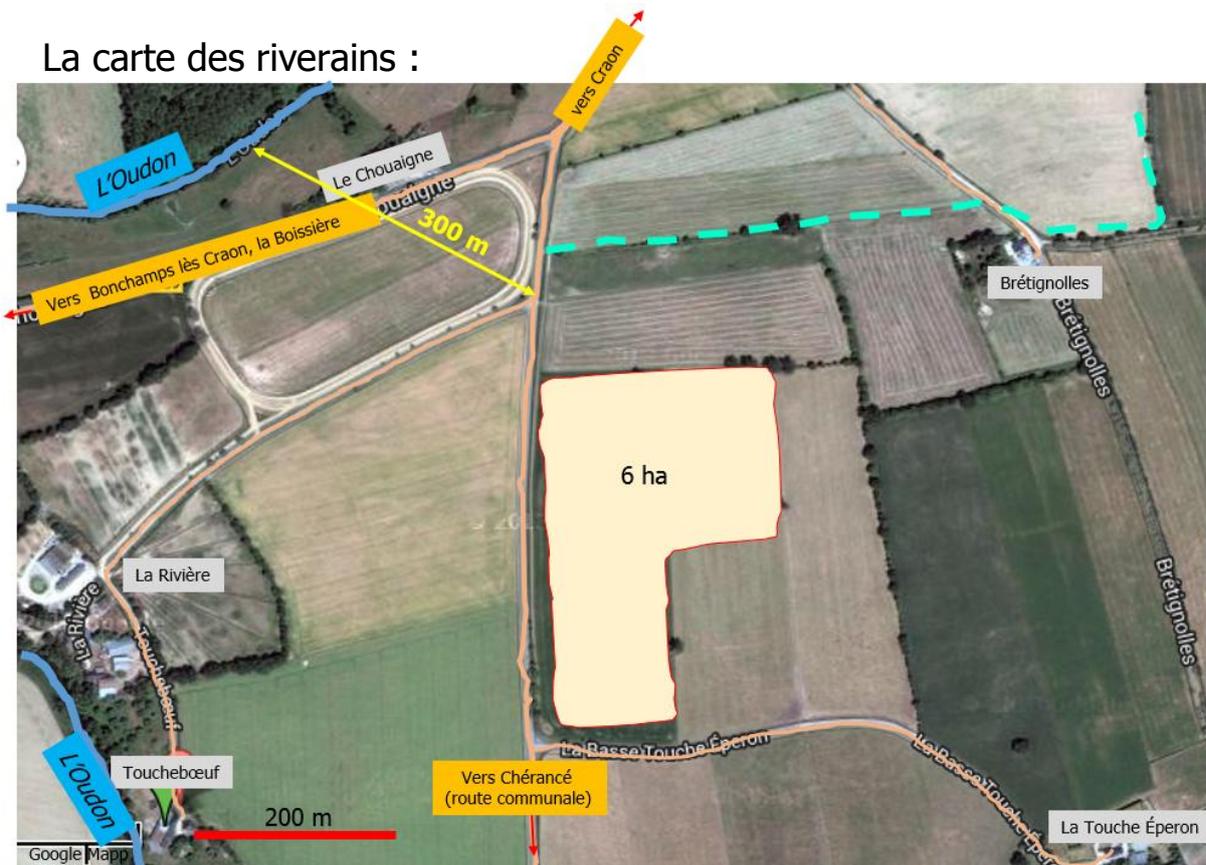
900 tonnes de déchets par jour sous notre nez, ça va créer une dynamique ?!!! C'est peut-être ce qu'on appelle le "très haut débit"...



Où est prévue l'usine d'Oudon-Biogaz ?



La carte des riverains :



La parcelle indiquée (6 ha) appartient à la ferme de la Rivière et est située sur la commune de Pommerieux. Un paradoxe puisque les bâtiments de la ferme et tout ce qui se trouve de l'autre côté de la route de Chérancé appartiennent à la commune de Craon. Le trait rouge est l'échelle. L'Oudon est à moins de 400 m avec une forte dénivellation.

B - ARGUMENTAIRE

Pour construire notre argumentaire, nous avons essayé de nous fixer une ligne de conduite : ne publier que ce qui est vérifiable, tout ce qui ne fait pas trop controverse, bref tout ce qui est factuel.

Après 3 mois et demi, nous nous sommes fait entendre mais toujours dans un esprit de respect et de dialogue, sans débordement.

1 – Un film documentaire de 52 min : "La fausse promesse d'une énergie propre".

Ce film est en ligne sur : http://www.youtube.com/watch?v=FGgOXFTQG_I

Ce film a été diffusé sur Arte le 14 mars dernier. Il traite de la méthanisation en Allemagne, pays qui a une quinzaine d'années d'avance sur la France dans ce domaine. Il jette par la même occasion un grave discrédit sur la Commission Européenne de l'Energie.

Pour produire de l'énergie d'origine renouvelable, les agriculteurs allemands cultivent massivement du maïs d'une manière intensive afin d'alimenter leurs méthaniseurs. S'il est indéniable que le maïs a un potentiel méthanogène très supérieur aux lisiers et aux fumiers, cette politique voulue par l'Allemagne pour accélérer sa sortie du nucléaire n'est pas sans conséquence :

a) Les surfaces exploitables se font rares.

On s'attaque donc aux tourbières (prairies humides qui sont de véritables pièges naturels à carbone) qu'il faut drainer pour pouvoir y cultiver le maïs. Chercheur en agronomie, le Dr Jürgen Augustin affirme qu'il est impossible de compenser par des cultures énergétiques tout le carbone qui s'échappe de ces tourbières lorsqu'elles sont détruites...

b) Les producteurs de lait sont en difficulté.

Uttmar Ilchmann, producteur de lait explique que le prix des terres a été multiplié par 3 et que les surfaces fourragères se faisant rares, les quantités baissent et ...les prix montent. Les producteurs de lait comme lui se retrouvent donc en difficulté.

c) La culture du maïs nécessite beaucoup d'énergie.

Pour drainer éventuellement, pour travailler la terre, pour semer, pour ensiler, pour fabriquer et épandre les engrais chimiques et les pesticides utilisés massivement, pour tous les transports induits, il faut aussi beaucoup d'énergie... D'autant plus que ce système encourage plutôt à la culture intensive.

Si on ne prend pas en compte ces éléments, le bilan carbone est complètement faussé : pourtant, la Commission Européenne ne veut pas en entendre parler !

d) L'absence de contrôles.

Sebastian Kohne est technicien de mesure physique du gaz. Il dispose d'un appareil très sophistiqué capable de détecter les fuites de gaz autour des cuves. Il affirme. :

« **Le méthane est près de 25 fois plus nuisible au climat que le CO₂**. D'un point de vue purement mathématique, si la fuite excède plus de 4% du méthane produit, ces centrales n'ont plus vraiment de sens au niveau environnemental. »

Or, selon le documentaire, **80% des cuves examinées ne sont pas étanches** mais la majorité des installations n'est même pas contrôlée parce qu'il n'y a aucune obligation légale !

Dans une logique de rentabilité, les exploitants ont tendance à changer leurs bâches au dernier moment, ce qui entraîne une véritable catastrophe écologique !

e) Le phénomène ILUC.

Au printemps 2012, la commission européenne a déclenché une procédure d'urgence afin de pouvoir importer du maïs de semence (OGM) destiné aux agriculteurs possédant des méthaniseurs. Ce maïs provient du Brésil lequel a trouvé le filon : **il défriche de plus en plus sa forêt amazonienne afin d'augmenter sa capacité de production**. C'est ce qu'on appelle le facteur ILUC (Indirect Land Use Change) ou changement indirect d'affectation des sols. En détruisant sa forêt **...pour fournir de l'énergie d'origine renouvelable, le Brésil libère des milliards de tonnes de carbone** : là aussi, la Commission Européenne repousse sans cesse l'éventualité d'une prise en compte de ce facteur....

F) La Commission Européenne de l'énergie accusée !

Mais est-il possible de chiffrer les conséquences du facteur ILUC ?

Oui ! En effet, cette même Commission (avec l'argent du contribuable) a commandé un rapport afin d'étudier le lien entre les cultures énergétiques et le facteur ILUC.

Mais ce rapport a conclu que ce fonctionnement conduisait exactement à l'inverse de l'effet recherché !

Cette étude n'a pas plu du tout à la Commission Européenne si bien qu'elle a essayé de la dissimuler ! C'était sans compter sur la ténacité de certaines ONG. Le Bureau Européen de l'Environnement par la voix de Faustine Defossez a été obligé de saisir la justice pour pouvoir la consulter !

Les liens étroits entre différentes gouvernances et certaines multinationales venaient d'être mis au grand jour : **l'énergie verte n'est qu'un prétexte !**

Commentaire ADTEC :

Ce sont là des accusations extrêmement graves, visant en premier lieu le directeur général de l'énergie à la Commission Européenne, Philippe Lowe ! Pourtant, nous n'avons trouvé **nette part la moindre trace de plainte contre ce documentaire...**

Tout simplement troublant pour les citoyens que nous sommes !

2 – « L'utilisation des cultures vivrières pour fabriquer des agrocarburants est un scandale ! » (Jean Ziegler)

Jean ZIEGLER a été rapporteur spécial pendant 8 ans auprès de l'ONU sur la question du droit à l'alimentation dans le monde.

Il a qualifié de "**crime contre l'humanité**" **le fait d'abandonner les cultures vivrières au profit des agrocarburants.**

Voici tirés, lors de la présentation de son livre "Destruction massive, géopolitique de la faim", quelques extraits de son discours, consultable ici : http://www.dailymotion.com/video/xlrhaf_destruction-massive-jean-ziegler_news?start=3

« *Le massacre de millions de personnes, femmes, hommes et surtout enfants par la faim tous les jours est le scandale de notre temps.*

*Toutes les cinq secondes, un enfant en dessous de 10 ans meurt de faim, 37 000 personnes meurent de faim tous les jours et la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui est l'organisation spécialisée pour ces questions, qui donne les chiffres des victimes qui ne sont contestés par personne, dit que **l'agriculture mondiale dans le développement actuel de ses forces de production pourrait nourrir normalement... 2 240 calorie/individu/adulte par jour... normalement 12 milliards d'êtres humains, presque le double de l'humanité.** Autrement dit, au début de ce millénaire, il n'y a plus sur cette terre de manque objectif. Conclusion : **un enfant qui meurt de faim maintenant où nous parlons est assassiné !***

Les mécanismes qui créent ces massacres sont multiples : il y a la spéculation sur les prix alimentaires. Vous savez que quand la crise financière a fait perdre aux "bandits bancaires" des dizaines et des dizaines de milliers de milliards, les grands Hedge fund, les grandes sociétés financières, les grandes banques ont quitté la bourse financière et ont migré sur les bourses des matières premières agricoles. Elles font maintenant, tout à fait légalement d'ailleurs avec des contrats thèmes, avec les instruments habituels... des profits astronomiques avec des spéculations sur le maïs, le blé, le riz...

Quelques chiffres (sept 2011) : le maïs a augmenté en 18 mois de 93%, le riz a augmenté de 110%, et la tonne de blé aujourd'hui où nous parlons, automne 2011, a doublé. Ce qui fait que les extrêmement pauvres, c'est-à-dire les 1,7 milliard de personnes que la banque mondiale désigne comme les extrêmement pauvres n'ont simplement plus l'argent nécessaire pour pouvoir accéder à cette nourriture de base.

Je termine par une phrase de Georges Bernanos, il dit :

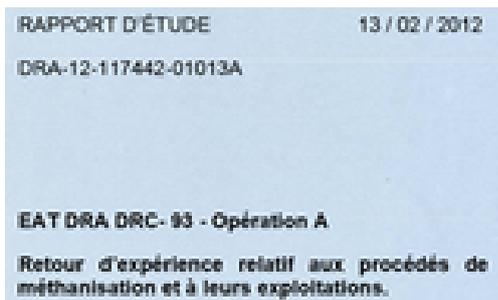
« Dieu n'a pas d'autres mains que les nôtres » Ou bien nous changeons le monde, meurtrier, ou bien personne ne le fait. »

Commentaire ADTEC :

Lorsqu'on a le souci du "vivre ensemble", comment ne pas adhérer à ce discours ? Comment passer sous silence ce scandale lorsque chaque huitaine, l'équivalent de la population de la Mayenne meurt de faim sur cette planète (300 000 habitants)!

3 – Les rapports de l'INERIS.

L'INERIS est l'**Institut National de l'Environnement industriel et des RISques** (INERIS). C'est un groupe d'experts placé sous la tutelle de plusieurs Ministères. Ils sont chargés d'évaluer les risques pour l'homme et l'environnement liés aux installations industrielles comme un méthaniseur par exemple ou encore comme le cas "Aprochim".



Site : <http://www.ineris.fr/centredoc/dra-12-117442-01013a-rex-2-1341240391.pdf>

Autre document de l'INERIS consulté :

<http://www.ineris.fr/centredoc/ppt-methanisation.pdf>

De ces rapports, deux remarques des experts ont retenu notre attention :

- 1 - "*Nécessité d'acquérir de l'expertise dans ce domaine (la méthanisation), peu exploré*", soulignant le côté encore expérimental de tels projets et qui plus est, lorsqu'ils sont surdimensionnés...
- 2 - "*Il y a eu 140 accidents en Allemagne en 2009*".

Le dernier rapport de l'INERIS sorti en mars 2012 nous apprend donc que près de 3% des méthaniseurs ont eu un accident en Allemagne en 2009 !

On y découvre une liste de cas traités qui étudient les différents types d'accidents, souvent mortels (fuite de gaz, explosions, incendies, intoxications, pollutions de nappes, débordements de lisiers...). 3%, ça peut paraître peu mais quand on sait que GrDF s'engage à racheter le gaz pendant 15 ans, 3% chaque année, ça débouche sur une probabilité voisine d'un risque sur deux d'avoir un accident sur cette période !

Quels accidents ?

Extraits :

p. 48 et suivantes : "Liste d'une trentaine d'accidents issue de la recherche documentaire de l'INERIS."

Intoxication H₂S : 4 morts – Explosion : 2 blessés + dégâts matériels importants – Explosion du réacteur : 4 morts plus 3 blessés – pollution de nappes, etc..."

Commentaire ADTEC : Pas besoin d'être expert pour constater que **les accidents mortels sont loin d'être exceptionnels**. Il est clair que les professionnels de la méthanisation ne maîtrisent pas très bien leur outil... On comprend mieux pourquoi L'INERIS a pointé très justement "la nécessité d'acquérir de l'expertise"...

p. 21 : "Accident dans le Nord (PASSEL en 2010)

...Des effluents visqueux et boueux, de couleur noirâtre et d'odeur ammoniacquée, sont visibles sur 600 m dans le fossé de la RD 1032, sur 2 km dans le contre-fossé du canal de l'OISE jusqu'à la DIVETTE."

Commentaire ADTEC : Il s'agit de faire le lien entre ce cas et la proximité de l'Oudon, la rivière se situant à environ 400 m de l'endroit pressenti...

p. 32 : "Großkayna, en Allemagne en 2010

14 000 m³ de lisier s'écoulent sur 2 km² !"

Commentaire ADTEC : Toujours par rapport à l'Oudon : on n'ose pas imaginer la catastrophe pour la rivière qui est déjà la plus polluée de la Mayenne ! 2 km², c'est 200 ha !!!

p. 31 : "Daugendorf en Allemagne en 2007

Destruction d'installations, dommages aux biens : 1,5 - 2 M€. La biomasse dans le fermenteur a été projetée par l'énergie de l'explosion jusqu'à 200 mètres autour de l'installation."



Au centre, on aperçoit un véhicule coupé en deux et retourné sur lui-même, témoin de la violence de l'explosion

Commentaire ADTEC : Projection jusqu'à 200 m : une véritable bombe ! Et comment 85 agriculteurs pourraient-ils supporter un tel coût ?



On n'ose imaginer la catastrophe à 3-400 mètres de l'Oudon, déjà la rivière la plus polluée de la Mayenne...

Pourquoi y a-t-il des accidents ?

Dans ce rapport, on y lit, p. 30 :

"...pour la plupart des cas, **la cause de ces sinistres reste inconnue voire imprécise ou contradictoire** selon les avis d'experts (expertises au nom des assureurs ou expertises au nom des propriétaires). Il en ressort qu'il est souvent difficile de connaître avec précision l'événement initial du scénario accidentel.

Plus loin, p. 38, on conclut :

"C'est difficile d'obtenir des informations publiques sur les causes des incidents et les déroulements des incidents. Après échanges avec différents acteurs de la filière biogaz en Allemagne, on constate une difficulté à obtenir de leur part ce type d'informations, probablement **pour défendre les intérêts particuliers du développement de la filière de la méthanisation.**"

Commentaire ADTEC : L'économie ne primerait-elle pas sur la sécurité en Allemagne dans ce domaine? En lisant ces lignes, il n'est pas illégitime de le penser. Ce qui nous paraît grave, c'est cette quasi-impossibilité à connaître la vérité : comment peut-on espérer alors des progrès en matière de sécurité dans ce cas ?

La conclusion de l'INERIS :

p. 38 : **"D'une manière générale,** les procédés de méthanisation de la biomasse et des déchets **génèrent différents risques accidentels** (et par extenso **sanitaires et environnementaux**) notamment au cours des phases d'exploitation et/ou de maintenance."

Commentaire ADTEC : Les experts emploient bien le terme **d'une manière générale** et non exceptionnelle. Pour nous, cette conclusion est tout sauf rassurante. **La méthanisation industrielle, c'est donc dangereux !**

L'avis de l'Afsset

Sur le volet sécurité, il n'est pas inintéressant de le compléter par **l'avis de l'Afsset** (aujourd'hui l'ANSES) qui **a pour vocation d'évaluer, de prévenir et de protéger les citoyens et les consommateurs contre des risques de plus en plus complexes et multiples.**

Site : <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/AIR2006et0010Ra.pdf>

Cette étude est parue en octobre 2008.



Peu de données sur l'injection de biogaz.

p. 6 :

"Concernant le risque microbiologique :

La majeure partie des données bibliographiques concernent les biogaz bruts et il n'existe que peu de données sur le gaz naturel et les biogaz épurés."

Commentaire de l'ADTEC : Même si l'Afsset se veut rassurante dans la suite de son rapport, elle reconnaît tout de même le manque de données sur l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel. Rappelons qu'il s'agit du scénario retenu par Oudon-Biogaz, la SAS qui porte le projet de Pommerieux.

Attention à l'origine des déchets : trop d'inconnues demeurent.

p. 6 et 7 :

"Avis et recommandations

Compte-tenu des données disponibles et des conclusions de l'expertise collective, l'Afsset considère que l'injection dans le réseau de certains types de biogaz épurés ne semble pas présenter de risque sanitaire supplémentaire pour les usagers avant et après combustion, par rapport au gaz naturel actuellement distribué. (...)

*En revanche l'expertise collective ne permet pas de conclure sur les biogaz issus de boues de station d'épuration et des déchets industriels **autres que les déchets organiques fermentescibles de l'industrie agro-alimentaire.** L'Afsset considère, notamment en raison de la grande variabilité qui caractérise ces activités, qu'il n'y a pas assez de données disponibles pour faire une évaluation des risques sanitaires satisfaisante et **préconise d'écartier dans l'immédiat, l'injection dans le réseau de biogaz issus de ces catégories de déchets.** Cependant, si l'injection dans le réseau de tels biogaz était*

sollicitée, l'Afsset recommande qu'une nouvelle évaluation des risques sanitaires, fondée sur des analyses de composition sur le site concerné, et s'appuyant sur la méthode proposée par le rapport d'expertise collective, soit conduite préalablement à l'injection. L'Afsset rappelle que le présent avis tient compte de l'efficacité d'épuration qui est actuellement mise en place pour satisfaire aux spécifications de GDF pour l'injection de gaz autre que du gaz naturel. De ce fait, une modification de ces spécifications justifierait une nouvelle évaluation des risques dès lors qu'elle aurait un impact sur les conditions d'épuration."

Commentaire de l'ADTEC : On rappelle que le porteurs de projet sont incapables à l'heure actuelle de donner des précisions sur l'origine de certains déchets :

- Déchets industriels (13%) sans plus de précision ;
- Autres (14%). Mais ?

13-14%, ça représente à peu près la capacité annoncée du méthaniseur de France-Biogaz Valorisation à Craon (près de l'entreprise Sara) : on ne peut donc parler de quantités négligeables !

Gilles PETITJEAN, directeur régional de l'ADEME Bretagne dit que « l'injection de biogaz dans le réseau n'est pas une solution d'avenir ! »

Site où le compte-rendu du colloque est en ligne :

http://seaus.free.fr/IMG/pdf/Actes_Colloque_Methanisation_EELV_Rennes_juin_2013-1-2.pdf

p.4, colonne de droite :

*"La valorisation du biogaz par injection dans le réseau pourrait sembler la solution la plus pertinente. Mais l'installation doit être située sur un réseau de gaz et les contraintes réglementaires et sanitaires destinées à garantir la qualité du biogaz pour les utilisateurs sont importantes. **Les producteurs devront garantir ce qu'ils mettent dans le digesteur pour assurer que le biogaz présente toutes les garanties sanitaires.** Le risque existe pour les distributeurs de gaz d'avoir un jour un client qui les attaque sur une maladie contractée à travers du biogaz qui n'aurait pas toutes les garanties sanitaires. Ces inquiétudes nous paraissent démesurées. **Aussi, injecter du biogaz dans le réseau ne semble pas une solution d'avenir** même si cela se fait dans beaucoup d'autres pays européens."*

4 – Le rapport sur les freins à la méthanisation.

Site :

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER_12025_2012_Rapport_cle0864be-1.pdf

Constatant que la méthanisation ne décollait pas en France, les ministères concernés ont commandé un rapport afin d'identifier les freins au développement du système.

Dans leur conclusion, les experts de ce rapport remis en novembre 2012 indiquent qu'il faut développer les cultures énergétiques mais qu'en France, c'est une doctrine. On fait encore le lien entre les cultures et la faim dans le monde !

Autre problème pointé: le statut du digestat qui reste un déchet. Il faudrait qu'il devienne un produit.

Les cultures énergétiques, un sujet tabou en France ?

p. 14 :

"5/ Les cultures énergétiques

Le problème des cultures énergétiques, mis à part le cas particulier de la filière agrocarburant (Ethanol et Diester), **semble avoir un côté tabou en France.**

Depuis les émeutes de la faim, près de nous en Afrique du Nord, mais aussi dans d'autres régions du monde, nos concitoyens ont pris conscience que pour des millions de personnes dans le monde, il y avait un minimum vital au sens fort du terme, à pouvoir acquérir du riz ou de la farine de blé...

Le fait que l'on puisse utiliser de la biomasse dite alimentaire à d'autres fins que l'alimentation humaine a été présenté par certains économistes et sociologues comme responsable du renchérissement important de la part destinée à l'alimentation humaine, en particulier les céréales.

Les leviers médiatiques ont amplifié ce courant d'opinion sans discernement alors que nous sommes dans un système multifactoriel complexe qui aboutit au prix mondial des céréales. Bref, de façon simplificatrice, voire simpliste, certains ont dénoncé les cultures énergétiques comme responsables de la famine en certains endroits du monde."

Même si, actuellement, personne ne propose d'introduire des cultures principales purement énergétiques, force est de reconnaître que, si l'on doit rester à ce **dogme**, il serait illusoire de vouloir développer massivement la filière méthanisation agricole en France.

Commentaire de l'ADTEC :

p. 3 du rapport : " Sur le fond, le frein principal au développement massif de la méthanisation agricole est certainement le refus des cultures énergétiques à titre principal. Il s'agit là d'une question de doctrine **qu'il n'appartient pas à la mission de trancher.**"

Pourquoi alors ces experts se permettent-ils de dire qu'utiliser des cultures vivrières à d'autres fins que l'alimentation humaine ne contribue pas au renchérissement des céréales, qu'il s'agit là d'une vision simpliste ?

La mission de ces experts est d'identifier les freins à la méthanisation et de proposer des solutions, pas d'expliquer comment il faut contourner ces freins !

Aussi experts soient-ils, quelle légitimité ont-ils pour aller jusqu'à nier la spéculation et ses dégâts, ainsi que l'explique parfaitement Jean Ziegler (qui précise que ce n'est qu'un des mécanismes). Il y a deux ans, le prix des matières premières a grimpé d'une manière inouïe. Et deux ans après, les entreprises agroalimentaires s'écroulent en Bretagne... Comment faire fi à ce point de l'analyse de Jean ZIEGLER qui, rappelons-le, a été rapporteur spécial pendant 8 ans auprès de l'ONU sur la question du droit à l'alimentation dans le monde. Son expertise ne peut être mise en doute. A compléter par les remarques plus bas lors du colloque à Rennes sur la méthanisation sur l'emploi de cultures vivrières. L'ADTEC s'oppose catégoriquement à ce raccourci pour le moins controversé de ces experts. Utiliser du maïs est une dérive !

En revanche, sur le statut du digestat, le problème est bien posé. D'un côté, nous avons des méthaniseurs qui font de réels efforts pour sortir des digestats dont la composition est bien maîtrisée et qui mériteraient une homologation, de l'autre, nous avons des céréaliers qui continuent à récupérer souvent gracieusement ces digestats, profitant ainsi de leur statut de déchets... Mais quid alors des plans d'épandage ?

5 – Le colloque sur la méthanisation à Rennes.

Site où le compte-rendu du colloque est consultable :

http://seaus.free.fr/IMG/pdf/Actes_Colloque_Methanisation_EELV_Rennes_juin_2013-1-2.pdf

"Quel modèle pour la méthanisation agricole ?" Tel était le thème traité lors d'un colloque à Rennes en juin dernier. Il était organisé par Europe Ecologie Les Verts. Cependant, la qualité des intervenants a débouché sur des informations très argumentées et donc très pertinentes, assez loin finalement de la politique.

Notre hantise, à savoir que la SAS Oudon-Biogaz puisse introduire une culture vivrière (comme le maïs) dans le méthaniseur alors que tant de gens meurent encore sur terre aujourd'hui est-elle fondée ?

René LOUAIL, agriculteur, conseiller régional de Bretagne EÉLV
p. 17, partie Débat, col. 2 et 3.

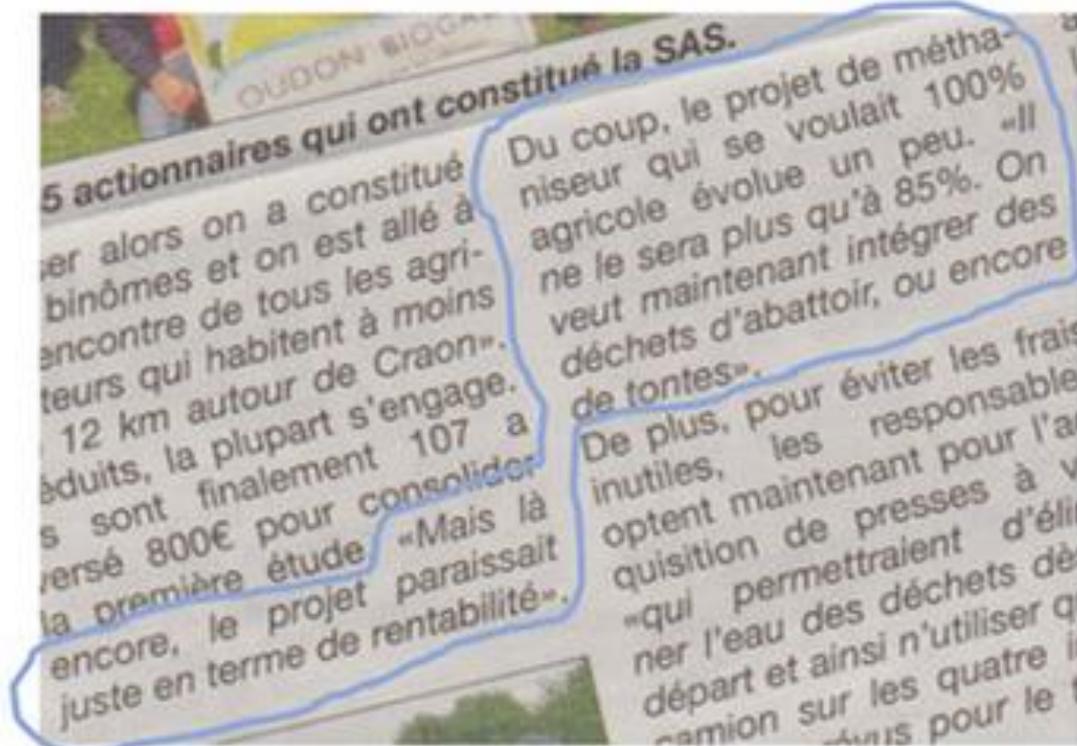
"Le plan méthanisation n'a pas été concerté, il est allé beaucoup trop vite. On se retrouve devant la gestion d'une décision prise plus que devant l'accompagnement de l'agriculture."

Commentaire ADTEC :

D'où notre présence afin de prévenir des dérives propices dans ce cas.

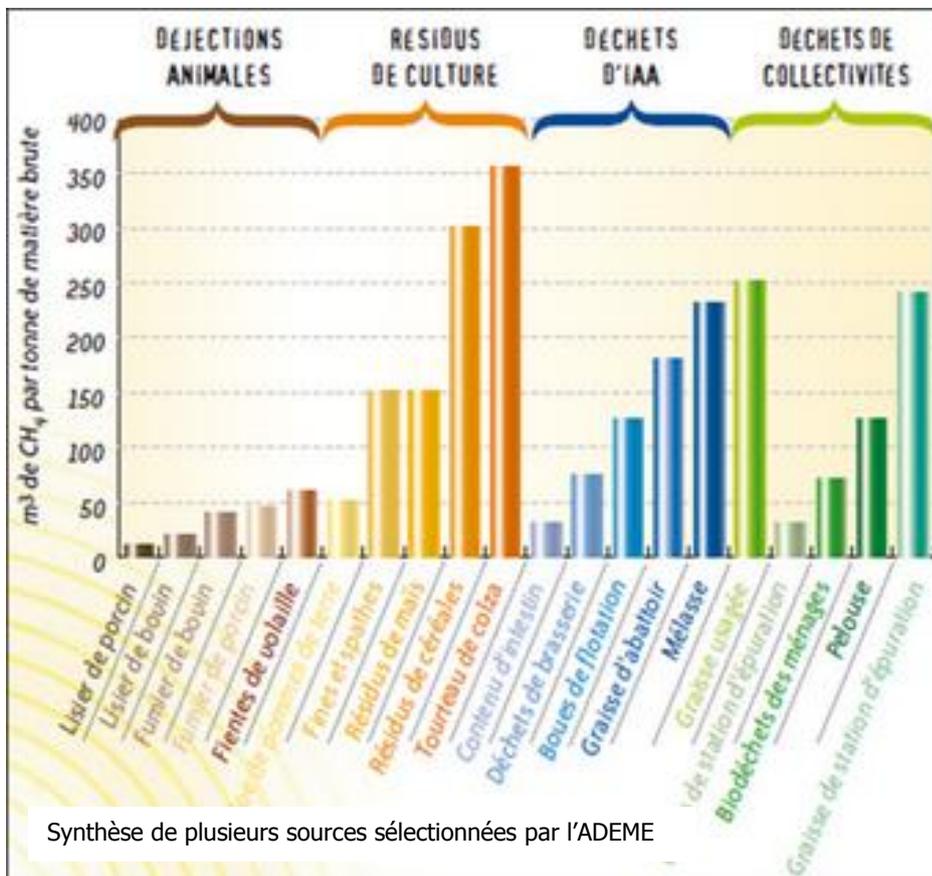
Ainsi, dès que nous avons appris par la presse locale que le projet qui se voulait 100% agricole ne le serait qu'à 85%, nous avons compris que la porte s'ouvrait pour les cultures énergétiques (maïs) à l'instar de ce qui se passe en Allemagne.

Les porteurs de projet ont toujours nié cette possibilité, sans jamais convaincre cependant.



Extrait de l'article du Haut-Anjou (5 juillet 2013)

Le doute est venu lorsque nous avons découvert le potentiel méthanogène des lisiers et des fumiers qui représentent près des trois-quarts du gisement (73% : 51% + 22%)...



Synthèse de plusieurs sources sélectionnées par l'ADEME

Site ou le tableau est consultable (p. 3) :

http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/dechets_agriculture/media/methanisationlafirme_plaquette.pdf

En lisant le compte-rendu du colloque de Rennes, nos doutes se sont transformés en certitudes.

Gilles PETITJEAN, directeur régional de l'ADEME BRETAGNE

p. 4, col. 1 :

"Méthaniser du lisier seul ne présente aucun intérêt économique. Ce n'est pas rentable."

Pierre AUROUSSEAU, professeur à Agrocampus-Ouest, président du Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne apporte une réponse plus précise sur le potentiel méthanogène des lisiers:

p. 7, col. 1 :

"...La méthanisation des lisiers pose des difficultés. Les lisiers sont pauvres en carbone, environ 14 kg/m³ et donc par tonne, soit une teneur de l'ordre de 14 pour mille. En conséquence, **il faut introduire simultanément avec le lisier dans les méthaniseurs, d'autres éléments beaucoup plus riches en carbone.**

Gilles PETITJEAN :

p. 5, col. 1 :

"Si la Bretagne ne part pas massivement sur des cultures énergétiques, on ne passera pas le cap des années 2030/2040."

Commentaire ADTEC :

C'est quand même le directeur régional ADEME qui le dit ! L'argument qui consistait à nous faire remarquer "qu'on n'était pas en Allemagne" est sérieusement ébranlé !

Pierre AUROUSSEAU :

p. 7 col 2 :

"...Sauf situation particulière, c'est-à-dire bénéficiant de sources de carbone disponibles gratuitement ou peu onéreuses à proximité, et dont la disponibilité est garantie sur le moyen et le long terme (quand les fournisseurs de substrats carbonés trouvent un débouché mieux valorisé il y a rupture de fourniture), la méthanisation est une forme d'agriculture bio-énergétique déguisée qui ne veut pas l'admettre et **qui instaure une compétition** à analyser très clairement **entre les cultures énergétiques et les cultures alimentaires. C'est le nœud du problème.** Quand on utilise des hectares de culture pour alimenter un méthaniseur, cela signifie que des aliments ne sont plus disponibles sur place pour nourrir le cheptel.

On importe du tourteau de soja d'Amérique du sud pour compenser. C'est le problème de la concurrence à la surface agricole entre les cultures bio-énergétiques et les cultures alimentaires. Elle se traduira inexorablement par une dégradation du bilan azoté à cheptel constant."

Pierre AUROUSSEAU :

p. 9, col 2

"Est-ce que la Bretagne va maintenir son potentiel de production animale ?

Beaucoup d'entre nous admettent l'idée que si l'on consacre une partie de la production à la culture bioénergétique, il faudra réduire en proportion la production animale. **Je me réjouis**

de cette analyse mais je regrette de ne l'avoir vu écrite nulle part. Les élus n'ont pas tous les éléments du dossier en main pour prendre des décisions."

Commentaire ADTEC :

Pour autoriser le maïs, il faudrait réduire d'autant en potentiel alimentaire son cheptel en raison du phénomène ILUC, déjà abordé plus haut. Mais visiblement, personne n'est prêt à s'engager par écrit...

Gilles PETITJEAN :

p. 5, col 2

"Un autre enjeu important est la structuration de l'offre de déchets organiques en Bretagne.

On est aujourd'hui dans une situation anarchique. Le marché du déchet organique était auparavant géré par des grands groupes qui ramassaient et traitaient les déchets. L'offre était stable. Depuis quelques temps, les installations de méthanisation sur le territoire sont à la recherche de déchets organiques et créent une situation assez complexe qui se traduit par une tendance baissière du prix du déchet organique, du prix de la tonne de carbone. Et il paraît intéressant de voir comment créer des structures entre agriculteurs et détenteurs de déchets organiques pour alimenter les installations de méthanisation."

Commentaire ADTEC :

Il faut donc raisonner en terme de territoire pour poser un cadre minimum.

Jacques PASQUIER, producteur de céréales dans la Vienne, responsable de la Commission environnement à la Confédération paysanne nationale :

p. 14, col. 2

"Enfin, on va connaître très vite une confrontation entre les paysans qui ont besoin de terres pour produire de l'énergie et ceux qui voudront continuer à produire des denrées alimentaires. On peut imaginer que dans un territoire où il y aura des méthaniseurs, on ne puisse plus accéder au foncier en raison de son prix. **L'arrivée d'une production spéculative renchérit le prix de la terre.** Du simple fait d'un projet de méthanisation imaginé dans la Creuse il y a quelques années, s'accompagnant d'un achat de 300 hectares, le prix des terres d'élevage au départ de 2000€/ha ou 2500 €/ha maximum, avait été multiplié par 1, 5."

Jacques PASQUIER :

p. 14, col. 1

"La méthanisation pose aussi la question de la rémunération des agriculteurs pour les productions alimentaires. Dominique Rocaboy (éleveur et président de l'unité de méthanisation de Géotexia) a expliqué que les revenus de la production porcine étaient insuffisants, et dans certains cas le travail des producteurs n'est pas rémunéré.

S'il faut entrer dans des projets non agricoles pour continuer à vivre sur sa ferme, cela signifie que l'on renonce à rémunérer les productions alimentaires. C'est inquiétant.

On va chercher une rémunération biaisée, comme on l'a fait avec les agro-carburants pour les céréales, provenant d'une production d'énergie subventionnée, avec des coûts de rachat d'électricité définis par l'Etat de façon autoritaire. Cela montre que quelque chose ne fonctionne pas. Le prix d'achat de l'électricité garanti par l'Etat permet aux installations de rentrer dans leur frais en six ans. Alors que l'on n'est pas capable au niveau européen de s'entendre sur des prix garantis pour l'alimentation et les productions alimentaires.

Quand la PAC a été créée, les prix des denrées agricoles étaient encadrés par les pouvoirs publics européens. Aujourd'hui, on se l'interdit.

En revanche, pour des activités annexes à l'agriculture – qui vont vite devenir principales - les prix sont garantis. Ce qui sécurise l'activité agricole, ce n'est plus l'activité première, c'est l'activité annexe.

On est dans l'absurdité."

Yannick JADOT, député européen du grand Ouest :

p. 3, col. 2

"Les risques sont que la méthanisation renforce l'industrialisation de l'agriculture, qu'elle se fasse au détriment d'une agriculture nourricière, qu'elle soit à l'agriculture ce qu'est l'incinérateur aux déchets. Quand une unité de traitement est installée, l'enjeu est de faire rentrer des déchets. Il n'y a plus aucune réflexion de réduction en amont des déchets, voire une opposition à cette réduction. On s'est glorifié, dans les différents schémas d'aménagement de l'eau, de faire des usines de traitement de l'eau pour dépolluer. Peut-être est-ce ainsi que l'on crée de la croissance mais ce n'est pas ainsi que nous concevons l'écologie, elle passe par la réduction de la pollution en amont pour obtenir un environnement sain."

Commentaire ADTEC :

Notre opposition à l'utilisation des cultures vivrières est renforcée face à la pertinence des arguments avancés.

Les cultures vivrières rajoutent de l'azote !

Pierre AUROUSSEAU :

p. 7, col. 1

"La méthanisation n'est pas une solution miracle qui transformerait les mauvais nitrates en bon méthane, du NO₃ en CH₄. Tout simplement parce que les nitrates ne contiennent pas de carbone et que le méthane ne contient pas d'azote. C'est le fond de la question."

Pierre AUROUSSEAU

p. 7, col. 1

"Je me suis intéressé à l'installation de Saint-Nicolas-du-Tertre dans le Morbihan. Il est prévu de faire entrer dans son méthaniseur, qui a pour objectif de traiter principalement du lisier, les productions ensilées de 100 hectares de maïs et de 10 hectares d'herbe. Sans cette production, l'installation n'est pas économiquement fonctionnelle par manque de substrats carbonés. Ces sources externes de carbone contenant elles-mêmes de l'azote, **la quantité d'azote qui va sortir du méthaniseur est supérieure à celle qui y entre sous forme de lisier**. Si l'on en croit les données du dossier de Saint-Nicolas-du-Tertre, **l'azote sortant est en augmentation de 50% par rapport à l'azote entrant sous forme de lisier** "

Jacques PASQUIER :

p. 14, col. 2

"Pour ce qui est de l'azote, il a été expliqué ce matin qu'installer un méthaniseur en zone d'élevage allait augmenter l'apport d'azote. En outre, l'azote sort du méthaniseur sous une forme plus difficile à maîtriser que l'azote entrant. L'azote ammoniacal, plus volatile, est en proportion plus importante à la sortie. Les pertes azotées par volatilisation d'ammoniaque ainsi que les volatilisations de protoxyde d'azote dans l'utilisation au champ, sont plus nombreuses. Si la méthanisation est mal maîtrisée, elle va augmenter les pollutions azotées.

On a un contentieux avec l'Europe sur la question des nitrates, très vite **on va avoir un contentieux sur la question des particules fines**, qui est déjà plus ou moins engagé, et notamment des particules fines d'origine ammoniacale. **L'Europe a déjà menacé la France parce qu'elle ne prend pas en compte les particules fines d'origine ammoniacale**. On risque de se heurter à des problèmes insolubles."

René LOUAIL :

p. 7, col 1

René LOUAIL observe "que la méthanisation est également appréhendée sous l'angle de l'évolution positive de la qualité de l'eau. **La directive cadre européenne devrait s'appliquer à partir de 2015 avec une évolution des masses d'eau conformes à hauteur de 60%** alors que celles de la Bretagne sont conformes à 30% en moyenne. La France est condamnée sur ce point, de lourdes condamnations risquent de tomber d'ici la fin de l'année. La méthanisation va-t-elle contribuer à régler ces problèmes, notamment ceux des nitrates ?"

Commentaire ADTEC :

L'Oudon n'est-il pas impropre à la consommation en raison d'un taux de nitrate trop important ?!!

Les cultures vivrières accélèrent le cycle du carbone et appauvrissent les sols !

Pierre AUROUSSEAU :

p. 8, col. 1

"Un autre problème est l'accélération du cycle du carbone. La méthanisation d'un substrat carboné se traduit obligatoirement par une accélération du cycle du carbone qui deviendra du CO₂ dans un délai inférieur à l'année puisque le méthane va être brûlé dans un moteur. Si se substrat carboné était apporté au sol, il y aurait séquestration du carbone dans la matière organique du sol pour une durée se comptant en années voire en dizaines d'années. La vitesse du cycle du carbone est terriblement accélérée. **Cette accélération contribuera à accélérer l'appauvrissement de la teneur en matière organique des sols** de Bretagne, attestée au moins depuis le début des années 80."

Quel conseil pour monter un projet de méthanisation ?

Pierre AUROUSSEAU :

p. 12, col. 2

"Il faut faire plusieurs bilans,

- **un bilan énergétique,**
- **un bilan azote,**
- **un bilan carbone,**
- **éventuellement un bilan potasse.**

Sinon, le panorama est incomplet.

Comme pour le bilan azote, il faut faire des bilans multi-paramètres. Si on laisse de côté certains paramètres, on a une vision incomplète du dossier et on peut être amené à prendre de mauvaises décisions. Enfin, comment fait-on un bilan ? Où l'arrête-t-on ? Quand on fait des bilans, est-on certain que l'on en prend tous les termes ? Dans le cas contraire, le bilan est erroné. On a vu des bilans complètement erronés parce que les systèmes analysés et comparés ne permettaient pas de faire des bilans complets."

Gilles PETITJEAN :

p. 5, col 1

"Le modèle de la typologie des installations comprend des projets de territoire et des projets d'entreprise, des installations à la ferme, collective ou individuelle portée par des collectivités ou des agro-industries. **L'ADEME préconise les installations conçues dans une**

logique de territoire, de développement et de création d'activités locales et de meilleure maîtrise de l'environnement."

Commentaire ADTEC :

Dans ce colloque, des idées sont données pour l'utilisation de la chaleur, pour des projets de cogénération : chauffer des maisons (maisons de retraite, hôpital, collèges...), des bâtiments d'élevage, une champignonnière, des serres légumières (pour l'ESAT DE Craon ?), la piscine, la spiruline, le séchage des luzernes (évite l'importation de soja), le séchage de céréales...

A noter qu'il n'existe plus en France d'usines de déshydratation depuis une quinzaine d'années.

Gilles PETITJEAN parle d'un projet breton de carburant où l'on utilise du biogaz pour alimenter des véhicules, une technologie parfaitement maîtrisée. L'ADEME a subventionné un dispositif de bus GNV qui fonctionne très bien.

"Il y a urgence de se retrouver pour construire ensemble"

René LOUAIL nous pardonnera de lui emprunter sa conclusion : c'est aussi la nôtre !

6 – Le trafic routier.

Nous avons fait une simulation du futur trafic routier lié à la méthanisation sur le territoire craonnais au cas où le projet d'Oudon-Biogaz (Pommerieux) et celui de France-Biogaz (près de la Sara) aboutiraient.

a) Oudon-Biogaz : combien de camions ?

Oudon-Biogaz estime qu'entre 30 à 40 camions seront nécessaires, soit **entre 60 et 80 passages** quotidiens sur le territoire.

Lors de notre rencontre avec les porteurs de projet d'LOUDON-BIOGAZ, nous avons obtenus les informations suivantes :

Lisiers : 22%

Fumiers : 51%

Déchets industriels : 13%

Autres : 14%

335 tonnes d'intrants par jour et 300 tonnes de digestat par jour également.

	Répartition en %	chaque jour de l'année	chaque année	251 jours ouvrés*	camions de 27 T**	1 toutes les (mn)***
Intrants		335 T	122 275 T	487 tonnes par jour ouvré	18 camions par jour ouvré	1 camion toutes les 23 minutes
lisier	22%	74 T	26 901 T	107 "	4 "	
fumier	51%	171 T	62 360 T	248 "	9 "	
déchets industriels	13%	44 T	15 896 T	63 "	2 "	
Autre	14%	47 T	17 119 T	68 "	3 "	
Digestat		300 T	109 500 T	436 "	16 "	1 camion toutes les 26 minutes
Total		635 T	231 775 T	923 tonnes par jour ouvré	34 camions par jour ouvré	1 camion toutes les 12 minutes

Tous ces chiffres sont virtuels : il convient de les coller au plus près de la réalité. En effet, quand on annonce 335 tonnes d'intrants par jour, il faut comprendre que ce tonnage correspond à une moyenne sur une année de 365 jours. Or, on sait que le transport ne s'effectue pas 365 jours sur 365. Il faut donc enlever 2 jours par semaine pour les week-ends, soit 104 (2 x 52). Il faut ôter également les jours fériés : 11 en 2013 par exemple, 10 retenus parce que l'un d'eux tombe un week-end (dimanche 14 juillet). Ainsi, en 2013, il y a 251 jours ouvrés (365 – (104 + 10)).

En orange, les chiffres donnés par Oudon-Biogaz (donc officiels) à partir desquels nos calculs ont été effectués.

* Les camions ne roulent ni les week-ends, ni les jours fériés.

** Nous avons pris volontairement le tonnage maximal des camions (27 tonnes).

*** Sur une journée de 7 heures (420 minutes).

Partant de là, on constate qu'il faut transporter 487 tonnes d'intrants et 436 tonnes de digestat, ce qui fait un total de

923 tonnes à transporter par jour ouvré !

Sachant que les plus gros camions peuvent transporter jusqu'à 27 tonnes au maximum selon Oudon-Biogaz, le trafic théorique généré sera donc

d'un passage de camion toutes les 12 minutes

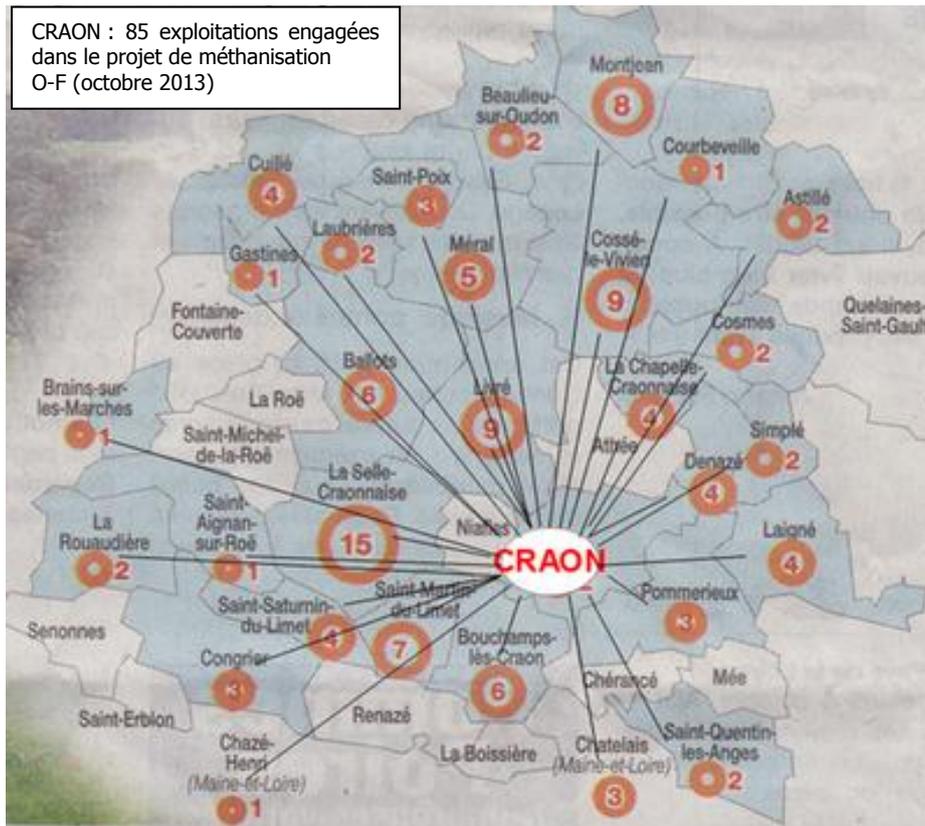
dans le meilleur des cas. .

En effet, on nous explique que les camions chargés d'intrants repartent avec du digestat. Cependant, est-il possible qu'un même camion puisse venir avec du fumier (51% des intrants) et repartir avec digestat liquide, comparable à du lisier ?

Les agriculteurs savent aussi qu'il est impossible de mettre 27 tonnes de fumier dans un camion, quel qu'il soit. La SAS n'a-t-elle pas prévu d'installer des caissons de 12-15 tonnes dans certaines fermes pour le fumier ? Les camions réussiront-ils toujours à maximaliser leurs tournées pour arriver pleins au site ?

Dans l'avenir, OUDON BIOGAZ envisage de gérer en plus les déchets organiques des citoyens... Ça se traduira par **des camions supplémentaires**.

A noter l'éloignement de 17 exploitations agricoles (au moins 20 km).



Trafic généré par le projet Oudon-Biogaz : la ville de Craon est sérieusement impactée.

b) France-Biogaz Valorisation (près de la Sara) : combien de camions ?

Lors de la réunion publique du mardi 29 octobre 2013, salle du Mûrier à Craon, les responsables du projet ont annoncé **16 trajets aller** (transport des intrants) et **16 trajets retour** (épandage).

A noter que pour un projet de 16 000 tonnes, France Biogaz Valorisation prévoit **16 AR** et que pour un projet de 120 000 tonnes, Oudon-Biogaz ne prévoit qu'entre 30 et 40 véhicules lourds par jour... Le projet de l'usine craonnaise, c'est environ 15% de celle de Pommerieux.

D'où proviendraient les intrants de France-Biogaz ?

Ils proviennent de la Mayenne bien sûr mais aussi du Maine et Loire, de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de l'Ille et Vilaine (sans plus de précision).

Où sont localisés les plans d'épandage ?

8 communes seront concernées : Craon, Bouchamps-lès-Craon, Cossé le Vivien, la Selle Craonnaise, Livré-la-Touche, Niaffes, Origné et Saint-Saturnin-du-Limet.



Trafic généré par le projet France-Biogaz, prévu près de la Sara.

c) Transports existant déjà sur Craon.

Méta Bio Energie (groupe Chazé environnement) est situé à moins de 25 km de Craon (à Combré dans le 49) et récupère déjà les déchets alimentaires de supermarchés. Les déchets des abattoirs publics et privés de Craon sont aussi valorisés (farines animales et/ou méthanisation).



Si on ne réfléchit pas à un projet de territoire, on devine la concurrence qui va inévitablement s'instaurer entre tous ces méthaniseurs.

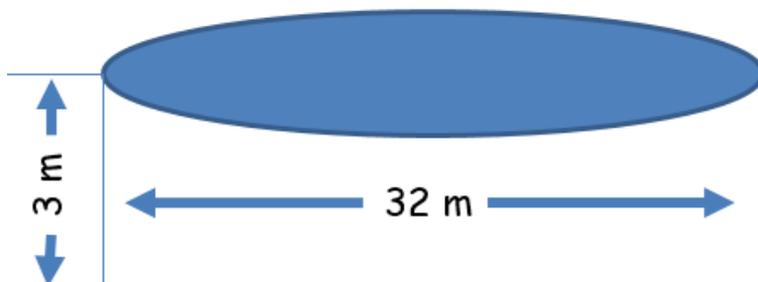


Photo prise en direction de Craon, à 500 m des premières usines qui se plaignent depuis

Le contribuable va-t-il alors être sollicité pour réaménager les infrastructures routières, totalement inadaptées actuellement ? Ceci au profit d'une société privée...

En ce qui concerne le projet Oudon-Biogaz, on sait qu'il sera impossible de stocker tout le digestat sur place. On construira alors 24 fosses de 2 500 m³ disséminées dans le sud-ouest mayennais.

Ces fosses seront placées au plus près de 3 ou 4 exploitations : ça signifie encore de nombreux déplacements de tonnes à lisier sur nos petites routes.





Le 17 octobre 2013 à 10 h, sur la D229 en direction de CRAON, chemin de Brétignolles, à proximité du site envisagé par Oudon Biogaz.

Le chauffeur du poids Lourd (Société travaillant pour la méthanisation) nettoie son véhicule sur le bord de la chaussée !



Quelques remarques ou questions :

- Ces véhicules d'un PTAC de 44 T ont une charge utile de 25 T pour l'ensemble des deux caissons. En cas de grands froids et de routes hors-gel, que se passe-t-il?
- Ils servent à la collecte des déchets, mais servent également au transport des marchandises (aliments agricoles) conditionnées ou en vrac : quid des risques de contamination ?
- Ils peuvent nécessiter jusqu'à 4 h de nettoyage (1000 l d'eau) après usage ;

- D'une hauteur de 4 m, nécessité d'un manuscopique dans chaque exploitation ou d'un véhicule porteur d'un manuscopique ;
- Ils ne transportent pas de lisier ;
- D'après le chauffeur, en Bretagne, les agriculteurs déshydratent leur lisier ou le transportent avec de grosses tonnes à lisier. Les agriculteurs peuvent également avoir une station de séparation des phases (séparation des solides et des liquides)...
- Le temps de chargement et de déchargement est d'environ 1 heure.

f) Interrogations.

Tous ces nouveaux déplacements de poids lourds ou gros tracteurs avec remorques ne vont-ils pas engendrer des risques et nuisances supplémentaires pour la population du territoire ?

- dégâts pour les infrastructures routières (entretien à la charge du contribuable !) ;
- accidents de la circulation ;
- pollution ;
- conséquences aggravées en cas d'épizootie qui ne sont pas si rares dans le Sud-Mayenne (maladie de la vache folle, grippe aviaire, fièvre catarrhale ovine et bovine et virus de Schmallenberg...) ;
- Augmentation des risques pour certaines entreprises pourvoyeuses d'emplois : l'entreprise Gillois qui gère des stocks de blé destinés à l'alimentation humaine et qui transporte aussi des huiles alimentaires pour Cargill. Sans oublier évidemment l'entreprise Lactalis.

C'est au vu de toutes ces considérations que nous affirmons que le projet d'LOUDON-BIOGAZ est surdimensionné et que la perspective d'avoir 2 méthaniseurs dans un rayon de moins de 3 km est une aberration.

D'autant qu'aucun des deux ne chauffera l'eau de la piscine de Craon, pourtant à distance raisonnable. On sait pourtant qu'elle va devenir un gouffre financier dans les années à venir en raison de ce chauffage indispensable!

Seule, une réflexion à l'échelle du territoire permettra d'aborder la transition énergétique dans les meilleures conditions.

7 – Quelques exemples d'unité de méthanisation.

Deux projets ont retenu notre attention, ils peuvent parfaitement servir de support à un projet de territoire et ils peuvent s'adapter à une multitude de situations tout en restant de dimension humaine.

- celui de **Denis BROSSET**, un agriculteur vendéen qui a mis au point le plus petit méthaniseur européen.

Site : <http://www.youtube.com/watch?v=ynSNibF79Z0>

Avec 30 kW, il fournit quand même l'électricité à 250 personnes.

L'ADEME a fait un suivi expérimental du système mis au point par Denis Brosset. Voir la synthèse : <http://www.aile.asso.fr/wp-content/uploads/2011/03/synthese-de-letude-du-suivi-du-gaec-du-bois-joly.pdf>

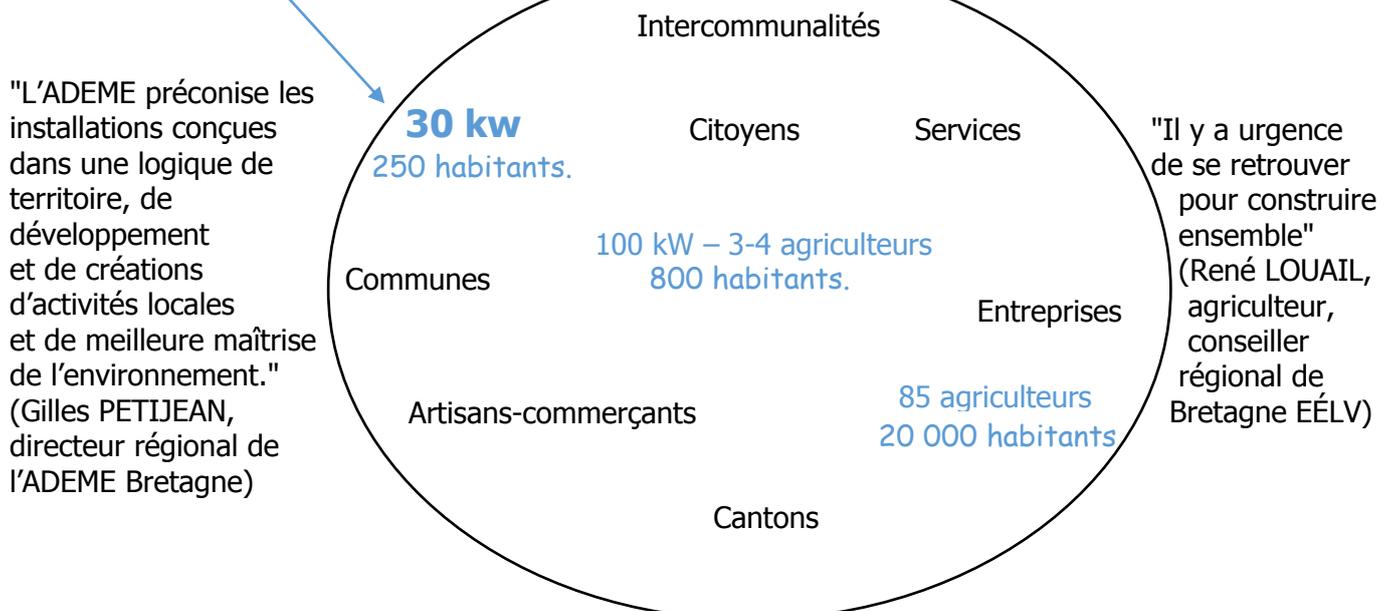
- Celui de **Jean-Marc ONNO**, un agriculteur Morbihannais qui vient de créer une champignonnière à côté de son outil.

Site : <http://www.bioenergie-promotion.fr/28326/earl-du-guernequay-premiere-unite-de-methanisation-agricole-du-morbihan/> ou http://www.bioenergie-promotion.fr/wp-content/uploads/2013/04/Earl-de-Guernequay_FR56_130kW%C3%A9A9_Aile.pdf

On aurait pu aussi citer l'unité de Géotexia (22) qui dispose aussi de beaucoup d'atouts.

Projet de territoire craonnais? Chiche !

En s'inspirant des données de Denis BROSSET



"Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles." (Sénèque).

C) L'ADTEC, force de propositions...

a) Oui à la transition énergétique !

Des portes s'ouvrent. Demain, elles seront peut-être fermées ! Le but de cette transition, outre de se passer des énergies fossiles qui ne sont pas éternelles, c'est surtout de lutter contre les gaz à effet de serre. La méthanisation n'est qu'un élément parmi d'autres.

Certains ont de l'avance sur nous. Inspirons-nous de ce qui existe : à la communauté de communes de **St Gilles du Mené** dans le 22, des réalisations qui méritent le détour ont été actées.

Voir le site : <http://www.jeanpierregrau.com/15-categorie-12384122.html>

Profitons des événements pour régler une première urgence : **celle de maîtriser le développement de la méthanisation sur le territoire.**

Rappelons que la première économie d'énergie, c'est celle qu'on ne dépense pas : cette philosophie a inspiré l'association indépendante NegaWatt qui rassemble une dizaine d'experts (voir son site : <http://www.negawatt.org/>).

Ils ont mené une grande réflexion sur la transition énergétique et en ont fait un scénario, le **scénario négaWatt**, étude digne du plus grand intérêt. Parmi ces experts, on trouve Christian COUTURIER de Solagro (il intervient sur la biomasse de la 82' à 94' sur la vidéo).

Site où la vidéo est en ligne : <http://www.vo-live.fr/vod/u2sKpzZ.html>

Une vidéo au contenu de très haut niveau, indispensable pour penser un territoire.

b) Il faut se définir une ligne de conduite.

D'autant plus qu'on est dans une situation **anarchique** aujourd'hui (Gilles PETITJEAN). Il faut gérer le plan national de méthanisation qui **a été fait dans l'urgence, sans concertation** (René LOUAIL).

Notre salut passe par la recherche de solutions qui répondent à l'intérêt collectif. Plus nous impliquerons la population, plus elle en acceptera les éventuelles contraintes.

Ça suppose un travail **rassemblant tous les acteurs possibles du territoire.**

L'ancien président de l'ADEME, Pierre RADANNE, invité par l'Association des Maires de la Mayenne samedi dernier (26 octobre 2013) leur a délivré le message suivant :

« **Les citoyens doivent être mis à contribution.** »

c) Ne laissons pas les projets industriels nous imposer leur logique financière !

Il faut freiner les constructeurs industriels qui encouragent le développement de projets surdimensionnés (Marc Théry, ingénieur qui a initié le projet de territoire à St Gilles du Mené). La pression financière qui en découle laisse la porte ouverte à toutes dérives. D'autant plus que ce système est très peu créateur d'emplois ! Ainsi Oudon-Biogaz pourrait percevoir 2 millions d'euros de subventions (10%) pour ...4 emplois !

Privilégions donc les petites et moyennes unités.

"Les risques sont que la méthanisation renforce **l'industrialisation de l'agriculture**, qu'elle se fasse au détriment d'une agriculture nourricière. (Yannick JADOT)

Ainsi que le soulève Jacques PASQUIER qui dit que "s'il faut entrer dans des projets non agricoles pour continuer à vivre sur sa ferme, **cela signifie que l'on renonce à rémunérer les productions alimentaires**. C'est inquiétant. Ce qui sécurise l'activité agricole, ce n'est plus l'activité première, c'est l'activité annexe. Les prix sont garantis. On est dans l'absurdité." Et c'est exactement ce qui s'est passé en Allemagne.

Au contraire, le Vendéen Denis BROSSET avec le plus petit méthaniseur d'Europe et le Lorientais Jean-Marc ONNO en créant une champignonnière démontrent qu'il n'y a pas de fatalité. Et ils ont une logique de fonctionnement diamétralement opposée.

75 000 tonnes, 100 000 tonnes, 120 000 tonnes d'intrants : pourquoi pas 200 000 tonnes ? Accepter ces immenses projets au profit de quelques-uns, c'est donner la possibilité d'évoluer dans le "toujours plus" : ce n'est pas un hasard si on voit naître aujourd'hui des projets de 1 000 vaches avec un méthaniseur. Est-ce de cette agriculture que nous rêvons ?

d) **Interdire les cultures vivrières comme le maïs.**

Pourquoi ?

- **L'équivalent de la population de la Mayenne meurt de faim tous les 8 jours** en raison de la spéculation exercée par les groupes financiers alors que l'agriculture peut nourrir 12 milliards d'habitants. (Jean Ziegler) ;
- **La culture du maïs est gourmande en énergie** : il faut travailler la terre, semer, ensiler. La fabrication des engrais et des pesticides utilisés massivement nécessite beaucoup d'énergie... C'est vrai que certaines multinationales qui fabriquent et le fioul et les engrais n'ont pas envie que ça change. ("La fausse promesse d'une énergie propre") ;
- L'exploitation des surfaces de maïs destinées à la méthanisation se fait au détriment de celles destinées à l'élevage, ce qui par ricochet, **entraîne une augmentation des importations de semences de maïs, de soja... du Brésil** notamment (facteur ILUC). Une étude (cachée au départ par la Commission Européenne de l'énergie !) a prouvé que cette opération générerait encore plus de gaz à effet de serre ! Pour limiter ce problème, **il faudrait que les agriculteurs acceptent de diminuer leur cheptel d'autant...** ("La fausse promesse d'une énergie propre") ;
- **Le maïs ajoute de l'azote donc des nitrates** (Pierre AUROUSSEAU): l'Oudon, la rivière la plus polluée de la Mayenne est déjà dans le rouge dans ce domaine !
- **Le maïs accélère le cycle du carbone** et donc augmente les gaz à effet de serre. Cette accélération contribue à **accélérer l'appauvrissement de la teneur en matière organique des sols** (Pierre AUROUSSEAU) ;
- La culture du maïs pour la méthanisation **fait monter le prix des terres**. L'arrivée d'une production spéculative renchérit le prix de la terre (Jacques PASQUIER). Les producteurs laitiers sont alors tentés d'abandonner leur production au profit du maïs, ce qui s'est produit en Allemagne.

Ce choix serait suicidaire dans le Craonnais: il risquerait d'impacter Lactalis, l'entreprise la plus grande pourvoyeuse d'emplois localement, et qui est aussi le principal acheteur de gaz produit... par les mêmes agriculteurs...

- Retenons un dernier conseil en matière de méthanisation :

"Il faut faire plusieurs bilans, **un bilan énergétique, un bilan azote, un bilan carbone, éventuellement un bilan potasse...**" (Pierre AUROUSSEAU)

Et là, il faut faire appel à des personnes indépendantes...

- e) **Non à l'injection du biogaz dans le réseau !**

"Aussi, injecter du biogaz dans le réseau ne semble pas une solution d'avenir même si cela se fait dans beaucoup d'autres pays européens." (Gille

PETJEAN, directeur régional ADEME de Bretagne, invoquant des risques sanitaires)

Autre problème : **le coût du raccordement** est tel qu'il ne fait émerger que des projets surdimensionnés.

- f) **Oui à la cogénération (production d'électricité et de chaleur) !**

A ceux qui décrètent que le problème, c'est l'utilisation de la chaleur, nous répondons : et la piscine (toute l'année en plus !), les maisons de retraite, l'hôpital, les collèges, les bâtiments communaux, les maisons d'habitation (lorsque la colonne de gaz a été installée à Craon, toutes les maisons proches et notamment celles de la route de Châtelais ont été équipées pour le chauffage au gaz), etc...

En campagne, on peut utiliser le chauffage pour un élevage, pour sécher les céréales, pour déshydrater les luzernes (on ne le fait plus depuis une quinzaine d'années parce que toutes les usines de déshydratation ont disparu en France, si bien qu'on n'a guère le choix, il faut importer le soja).

Une partie de la chaleur est utile au méthaniseur. L'unité de méthanisation de Géotexia (22) déshydrate son digestat à 50% de matières sèches. Pour ce faire, il y a un besoin de chaleur. Dans la perspective d'une homologation des digestats, ce système est à privilégier.

Des partenariats sont à mettre en place avec des entreprises qui ont besoin de chaleur, des serres légumières ou horticoles (on pense à l'ESAT de Craon), la culture de la spiruline (c'est une algue ayant une grande valeur nutritionnelle qui pousse en eau chauffée)... En Bretagne, une champignonnière a vu le jour.

Gilles PETITJEAN parle aussi d'un projet breton de carburation où l'on utilise du biogaz pour alimenter des véhicules, une technologie parfaitement maîtrisée. L'ADEME a subventionné un dispositif de bus GNV qui fonctionne très bien.

Bref, mettons-nous autour d'une table et recensons les besoins localement.

- g) **Penser à la qualité de l'eau.**

Le problème de l'Oudon, c'est le taux de nitrates. Pour compléter la méthanisation, il paraît indispensable d'y ajouter une unité de dénitrification (on enlève les nitrates), nous nous donnerions ainsi les moyens de lutter efficacement contre ce problème. Au lieu de cela, on en est à détruire les barrages dont certains datent du Moyen Age ! L'Oudon, c'est la rivière la plus polluée de la Mayenne. Une directive cadre européenne devrait s'appliquer à partir de 2015 avec une évolution des masses d'eau conformes à hauteur de 60% (les eaux de la Bretagne ne le sont qu'à 30% !). La France est condamnée sur ce point, de lourdes condamnations risquent de tomber d'ici la fin de l'année. (René LOUAIL)

"L'azote sort du méthaniseur sous une forme plus difficile à maîtriser que l'azote entrant. L'azote ammoniacal, plus volatile, est en proportion plus importante à la sortie. Les pertes azotées par volatilisation d'ammoniaque ainsi que les **volatilisations de protoxyde d'azote*** dans l'utilisation au champ, sont plus

nombreuses. Si la méthanisation est mal maîtrisée, elle va augmenter les pollutions azotées.

On a un contentieux avec l'Europe sur la question des nitrates, très vite on va avoir un contentieux sur la question des particules fines, qui est déjà plus ou moins engagé, et notamment **des particules fines d'origine ammoniacale**. L'Europe a déjà menacé la France parce qu'elle ne prend pas en compte les particules fines d'origine ammoniacale. On risque de se heurter à des problèmes insolubles." (Jacques PASQUIER).

** Le protoxyde d'azote (N₂O) est près de 300 fois plus nuisible au climat que le CO₂ !*

Si nous ne prenons pas conscience de la situation, nous allons nous laisser aller à ce genre de raccourci, entendu lors de la réunion publique organisée par Oudon-Biogaz :

« Dans ma remorque de 10 tonnes de fumier, je perds 400 litres de fuel dans mon champ si je ne l'emmène pas dans le méthaniseur ! »...

Pourtant, ce fumier peut remplacer l'engrais chimique gourmand en énergie pour sa fabrication : il n'est donc pas perdu, au contraire.

Et si vous mettez du maïs dans votre méthaniseur (indispensable pour ceux qui pensent rentabilité – Oudon-Biogaz ne nie même plus cette possibilité), du fuel sera nécessaire : pour le cultiver (200 l par ha selon l'ADEME qui refuse d'en tenir compte !), pour fabriquer l'engrais et les pesticides destinés à ce maïs, pour importer du soja en compensation d'Amérique du Sud, pour construire l'outil (6 ha) et les fosses (destruction définitive de terres cultivables, pièges à carbone), pour le transport de la ferme au méthaniseur et du méthaniseur à la ferme, pour régler les problèmes d'azote supplémentaire et les problèmes de pollution qu'ils génèrent. Pour faire fonctionner le méthaniseur (avec pasteurisation). Pour modifier et entretenir les infrastructures routières. Le tout pour fabriquer du gaz qui, en brûlant, ajoutera donc du carbone dans l'atmosphère...

En annonçant 400 litres de fuel, il est évident que dans l'étude, **on ne tient pas compte de TOUS CES PARAMETRES** comme le recommande pourtant Pierre AUROUSSEAU.

Facile dans ce cas d'annoncer que la SAS produira 9 fois plus d'énergie qu'elle n'en consommera !

* * *

*

L'ADTEC remercie beaucoup tous ceux qui lui ont permis de nourrir sa réflexion.

D – CONCLUSION.

L'ADTEC est opposée à l'implantation (projet industriel sur des terres agricoles et sur des cultures vivrières, projet hors d'une zone industrielle), à la surdimension, aux conditions et éventuelles conséquences (risques sanitaires et environnementaux, risques accidentels, sécurité, nuisances olfactives, dépréciation du patrimoine, dépenses publiques au seul profit de privés) du projet de méthanisation SAS Oudon biogaz à Pommerieux.

Nous ne sommes pas contre la méthanisation et nous sommes force de proposition alors que, est-ce notre rôle ?

Les membres de l'ADTEC sont déterminés, motivés et solidaires.

L'ADTEC demande par rapport à ce projet : une totale transparence de l'information, le respect des riverains et des habitants du territoire, la prise de responsabilité des élus pour l'intérêt collectif, le retour à la "paix" sociale sur le territoire dans l'intérêt de tous.

Nous sommes des bénévoles qui simplement se défendent.

Nous n'avons rien à gagner mais TOUT à perdre ! Nous n'avons rien à vendre !

Ce projet représente pour ses riverains et ses habitants une remise en cause de notre choix de vie et de notre qualité de vie.

Mais, pour quels retours pour les contribuables ? Pour quels intérêts pour les habitants du Territoire Craonnais ? Un gaz moins cher, plus propre, plus écologique !!!

Nous souhaitons l'approbation, le soutien de l'opinion publique et des élus.

Nous sollicitons une réflexion élargie au territoire craonnais sur ce projet.

Nous espérons une consultation publique ou un référendum sur cette question au niveau du territoire craonnais.

"Plus les hommes seront éclairés, plus ils seront libres."
(Voltaire)

L'ADTEC
novembre 2013